

DÉPARTEMENT de l'ARDÈCHE

MAIRIE DE  
**SALAVAS**

07 150



T 04 75 88 02 64

Fax 04 75 88 15 86

		RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
--	--	----------------------

## REUNION DES PROFESSIONNELS DU TOURISME 16 Mai 2018

Représentants de la Mairie : le maire Luc Pichon, conseillers Jean Louis Nebon et Guy Peters, conseillères Françoise Granger et Sylvie Honoré

Etaient présents:

Alain Ville camping le Clapas, Peter Becquet les Blachas, Véronique Salomon camping le Chauvieux, Judith Frebourg Marchons Local, Didier Parnin et Jacques Huart le comité des fêtes, Marlène Viguier Wolff le temps de Vivre et le comité des fêtes, Henri Fran-Ferrer Michel Paccot Les Palettes, Philippe Wartel Les Cigalous, Serge Roux épicerie ducamping le Chauvieux, Cathy Gourdiere Charabanc, Domaine de la Tour Gilbert Grosbuch, snack camping de l'Ardèche, Marie-LyseGagnaire

Excusés : Fabienne Grivelet-Gin, Le Vieux Chêne Josy Mignot St Pierre, Eric Pouteil Noble les terrasses de l'Ardèche, Cellier Daniel Le Tipi, Laurence Allard garage du pont, Dominique Mouysset Locacano Sports.

**Tour de table** : Luc prend la parole et chacun se présente

- **MANIFESTION 2018 cet été sur la commune** :

**Comité des fêtes** : Marlène présidente, expose les manifestations prévues :

Le samedi 7 juillet : Fête du four avec repas musical, vente de pizza avec éventuellement concours de pétanque

Samedi 4 et dimanche 5 Août : Brocante - vide grenier.

Samedi 18 Août : fête au village au jardin public

**Les marchés** : Le marché artisans et producteurs du dimanche matin organisé par l'association Marchons local, avec 24 exposants débutera le 10 Juin et se clôturera le 9 septembre. Mardi soir le relais panier sur la place. Le boucher n'est pas retenu cet été car non producteur.

**Le feu d'artifice:** Organisé par Salavas et Vallon aura lieu le 14 Juillet toujours au niveau du pont de Salavas. Des animations sont prévues, entre autre : spectacle avec « Energy Dance ».

**Le 14 Juillet,** Apéritif républicain sur la place de la mairie.

**Le 21 juillet,** le tour de France passe en Ardèche (flyers en mairie, au point info dès son ouverture ou sur le site [www.ardeche.fr/tdf](http://www.ardeche.fr/tdf))

**Les salavauriens** organisent le 21 juillet sur la place du village un concours de pétanque et en soirée un bal.

**Le trail des 36000** le 8 septembre, 3 parcours : 11km, 20km et 36 km. Le 20 km partira de Salavas

**Les visites du village :** Elles sont reconduites et gratuites, les mercredis et vendredis matin de 9h00 à 12h00 animées par nos "guides locaux" Guy et Gaby. Les inscriptions se feront comme l'année dernière au Point Info. En 2017, 253 personnes se sont inscrites

**Point Info :** Mireille Marozzo gèrera à nouveau cette année le point info du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 Septembre.

Fréquentation en 2017 : 3500 visites. Ces chiffres prouvent bien l'importance de son existence.

- **TRANSPORT ET NAVETTES**

Les navettes sont maintenues du camping l'international jusqu'au quartier « la ratière ». Gratuites. Elles s'arrêteront à Salavas du 8 juillet au 31 août.

- **ORGANISATION DE SOIREEES DANS LES STRUCTURES PRIVEES**

**Rappel de la réglementation locale:**

*Un maximum de 5 soirées par établissement sera autorisé entre le 7 juillet et le 26 août. Deux soirées supplémentaires l'une avant le 7 juillet et l'autre après le 26 août pourront être autorisées. Aucune soirée ne sera autorisée les soirs de bals publics ou de vogue. L'intensité du son sera baissée à partir de 00h00. La musique sera arrêtée à 00h30 et l'établissement devra fermer à 1h00. Le non respect des règles énoncées ci-dessus entraînera l'annulation des dates ultérieures pour l'établissement concerné. Pour ce qui est de l'organisation de soirées en dehors du cadre de cette délibération, il était admis que vous pouviez organiser 5 à 6 animations sonorisées ou ne dépassant pas une ambiance ordinaire et acceptable de tous et se terminant impérativement à 23h00. » « aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé.... » « La demande d'autorisation est obligatoire et doit être déposée en mairie ».*

**Les structures privées doivent fournir leurs dates de manifestations.**

**Nouvelle réglementation préfectorale :**

Un nouvel arrêté préfectoral 2016 (joint) réglemente les bruits de voisinage dont les soirées organisées dans les structures (section 5 ; p7).

Ces soirées correspondent à des dérogations (p3) pouvant être délivrées par le maire après demande formulée selon le formulaire (annexe 1 ; p11) au moins 30 jours avant la date.

Chaque soirée fera l'objet d'un arrêté du maire (annexe 2 ; p13)

**Le formulaire de demande de dérogation est mis en ligne sur le site [salavas.fr](http://salavas.fr) (chemin à suivre : « vie quotidienne »)**

**Une police intercommunale pour les 15 communes est mise en place. Elle a pour but notamment de surveiller et verbaliser les décharges sauvages.**

### **DIVERS**

Luc demande de sensibiliser les touristes sur les feux de forêts suite aux événements de 2017.

La mairie a mis en place un système d'alarme en cas de crue. Possibilité d'être informé en temps réel, inscription en mairie.

Possibilité de recevoir les newsletters, donner son adresse mail en mairie.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Philippe Wartel interpelle le maire sur la vitesse excessive à l'entrée du village et demande un éclairage sur l'aire de jeux. Demande également à être informé si la route sera coupée pour le Tour de France le 21 Juillet.

Alain Ville signale que le désherbage sur la route du Chassel au virage avant le Péqueletn'a pas été fait.

Judith Frébourg signale une décharge publique sur le GR4, quartier Champagnac.

**Fin de réunion 22h 00**

